



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°8 :

AFFECTATION DEFINITIVE DES
RESULTATS 2021 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET
ANNEXE

Séance ordinaire du 5 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 Avril 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absents : 2

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECO, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Damien ROUSSEAU, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Sandrine JOVENE), Mathilde FERCHAUD (à Bérengère DUPIN), Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU (à Jean-Georges MICOL), Grégoire REYDIT (à Daphné GAUSSENS), Sarah DEHAIL (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Marie DA ROCHA)

Absents : Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE

Secrétaire : Alain GERARD

**DOSSIER N° 8: AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Après avoir entendu les comptes administratifs de la ville et du cimetière, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021.

Exercice 2021 - Budget Ville	Résultats définitifs de l'exercice
Fonctionnement	2 049 177,52
Investissement	735 254,61
Budget annexe - Cimetière	
Exploitation	2 313,17
Investissement	Néant

BUDGET PRINCIPAL

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	2 049 177,52
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	2 426 649,85
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	4 475 827,37

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	735 254,61
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit :	-763 574,54
Résultat comptable cumulé :	Déficit:	-28 319,93
Solde des restes à réaliser :		-733 271,74
Besoin réel de financement		-761 591,67

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	761 591,67
En dotation complémentaire (recette budgétaire au compte R 1068)	1 000 000,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	2 714 235,70
TOTAL	4 475 827,37

➔ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 714 235,70	D001 : solde d'exécution N-1 : 28 319,93	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 761 591,67

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	2 313,17
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	11 604,14
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	13 917,31

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	13 917.31
---	------------------

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 13 917,31	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 28 septembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

VU le rapport d'orientations budgétaires en date du 8 février 2022,

VU le budget Primitif 2021 et le budget annexe votés le 6 avril 2021,

VU la décision du Maire autorisant un virement à partir des dépenses imprévues du BP 2021 du 12 avril 2021,

VU les décisions modificatives au B.P. 2021 des 06 juillet et 28 septembre 2021,

VU la commission des finances du 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
33 voix POUR,

Article unique : Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2021 et des affectations au budget primitif de la Ville et au budget annexe du cimetière 2022 dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait et délibéré le 5 Avril 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

